



Délibération
N° 2022-004

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

OBJET : EXTENSION DU CIMETIERE DE SAN MARTINO – 2EME PHASE : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Date de la convocation : 18/02/2022

SEANCE DU 23 FEVRIER 2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX et le vingt-trois février à dix-sept heures trente

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

Présents : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. LEONARDI Bernard, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, M. SCANIGLIA Didier, Mme MANDRICHI Marie-Paule, Mme LORENZI Thérèse, Mme FILIPPI Augusta, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, Mme NATALI Emmanuelle,

Absents :

M. ROSSI Alain, M. PATRONE Etienne, M. CORMAT René-Pierre, M. SIGURANI Olivier, M. GRAZIANI Jean-Charles, Mme MINICUCCI Audrey.

M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à M. Bertrand Michel

M. COVILLI Pierre-Antoine a donné pouvoir à M. Leonard Bernard

M. REVELLI Hervé a donné pouvoir à Mme Mandrichi Marie-Paule

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23

En exercice : 23

Présents : 14

Absents : 6

Représentés : 3

Mme NATALI Emmanuelle a été nommée secrétaire.

La Présidente rappelle au Conseil Municipal que compte tenu de l'accroissement des demandes d'emplacements, il est indispensable de lancer cette opération afin de répondre aux besoins de la population. L'opération devra se réaliser sur plusieurs exercices en 2 tranches techniques.

L'aménagement de la première phase du cimetière permettra d'accueillir 26 emplacements (ou 13 doubles). Son coût est estimé à 172 000 € HT.

La deuxième phase permettra d'accueillir 26 emplacements supplémentaires (ou 13 doubles). Elle comprendra également la rénovation des allées de la partie basse du cimetière, ainsi que la création d'un columbarium. Son coût est estimé à 223 000 € HT.

Pour financer cette deuxième phase, il est proposé de solliciter l'aide de la Collectivité de Corse à hauteur de 30%, celle de l'État au titre de la Dotation d'équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2022 à hauteur de 40% et celle de la Communauté d'Agglomération de Bastia au titre du Fonds de Concours à hauteur de 10%.

La proposition de Madame le Maire est mise aux voix.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20220223-0122022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2022



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de Madame le Maire, Après en avoir délibéré,

Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

DÉCIDE

- ✓ D'approuver le programme,
- ✓ D'autoriser le maire à solliciter l'aide de la Collectivité de Corse à hauteur de 30%, celle de l'État au titre de la Dotation d'équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2022 à hauteur de 40% et celle de la Communauté d'Agglomération de Bastia au titre du Fonds de Concours à hauteur de 10%.
- ✓ De fixer ainsi le plan de financement :

| Opération : Aménagement du Cimetière de San Martino - 2ème phase | Montant HT | taux |
|--|--------------|------|
| État - DETR2022 | 89 200,00 € | 40% |
| Collectivité de Corse- Dotation Quinquennale | 66 900,00 € | 30% |
| Communauté d'Agglomération de Bastia- Fonds de Concours commune | 22 300,00 € | 10% |
| total | 44 600,00 € | 20% |
| | 223 000,00 € | 100% |

- ✓ D'autoriser Madame Le Maire à signer toute pièce concernant ce dossier, et si besoin à adapter le plan de financement
- ✓ De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022 : Opération 2102 - AP-CP-2021-2004-EXT-CIMETIERE-SANM

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Mme Marie-Hélène Padovani

